



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 28 novembre 2013

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du Conseil communal,
Walter Vansteenkiste, bourgmestre
Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Monique Van der Straeten,
Bernard Carpriau, échevins
Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Didier Noltinx, Roger Mertens,
Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille,
Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve
Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Michèle Laemont, Vincent
Jonckheere, conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusés : **Christian Andries, Cynthia Kiss**

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Deux points supplémentaires sont portés à l'ordre du jour :

- Gordelfestival 2014 et suivants, appel à candidatures parmi les communes concernées (en application de l'art. 107 de la nouvelle loi communale : rupture de consensus lors du Collège du 20/11/2013) : traité au point 23
- Unicef : soutien pour les Philippines : traité au point 24

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 17 octobre 2013 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
Remarque Jeannine Sarels : Alain Stubbe et Jeannine Sarels avaient posé des questions lors du précédent conseil communal mais il n'en a pas été pris acte. Le président fait remarquer que seules les questions au Collège posées après le traitement de l'ordre du jour sont actées avec leurs réponses, et non les questions et réponses relevant du traitement des points de

l'ordre du jour. Il indique qu'ils pourront à nouveau poser leurs questions durant la présente séance, après le traitement de l'ordre du jour.

2. Prise en connaissance de l'approbation des modifications budgétaires 1 & 2 au budget 2013 : il en est pris connaissance.
3. Compte 2012 – Fabrique d'Eglise Saint-Servais – prise en connaissance de l'approbation de la Province : il en est pris connaissance.
4. Règlement de rétribution sur les réceptions lors des cérémonies de mariage : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 19 voix pour et 4 abstentions (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe).
5. Règlement de rétribution pour la collecte des déchets ménagers : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 17 voix pour et 6 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe).
6. Achat de l'électricité en commun par les administrations communales, les CPAS et les zones de police pour leurs installations et bâtiments : cette décision doit être considérée comme une décision de principe sous réserve de l'approbation du Conseil du CPAS et du Conseil de police : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Achat de gaz en commun par les administrations communales, les CPAS et les zones de police pour leurs installations et bâtiments : cette décision doit être considérée comme une décision de principe sous réserve de l'approbation du Conseil du CPAS et du Conseil de police : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
8. Mission d'étude : reconstruction du Rassel (entre N290 – Relegem) – Approbation du cahier spécial des charges en vue de la nomination d'un bureau d'étude – estimation et modalités d'adjudication : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. Approbation du principe « Vente du vieux matériel de la commune de Wemmel » et procédure, à savoir : après la publication au plus offrant (séance publique d'ouverture) : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
10. Exécution de marquages routiers sur la Chaussée Romaine (territoire de Wemmel) – Proposition de convention de la ville de Bruxelles : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé par 22 voix pour et 1 abstention (Steve Goeman).
11. Modification du règlement de roulage complémentaire : en venant de l'Avenue S. Streuvels direction obligatoire vers la Rue A. Rodenbach : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. Modification du règlement de roulage complémentaire : placement d'une interdiction de stationner au début de l'Avenue Neerhof : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
13. Modification du règlement de roulage complémentaire : placement d'une interdiction de stationner Rue J. Bruyndonckx à hauteur de la Rue H. Verriest : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
14. Demande de lotissement par le bureau d'étude MESO sprl – situé Bosch 136, cadastre connu 1^{re} division, section A, n° 306H et 306G – approbation du tracé des routes : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
15. Composition de la Commission communale pour l'aménagement du territoire (GECORO) : le bourgmestre commente ce point.

Le conseiller Weemaes propose, vu le nombre de candidatures, de porter le nombre de membres du Gecoro à 11. Cette proposition est approuvée par 22 voix pour et 1 abstention (Roberto Galluccio).

Le nombre d'experts est fixé à 7 et le nombre d'organes à 4. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Conformément à l'art. 27 du décret communal, l'échevine Van der Straeten ne prend pas part à ce vote.

En séance publique et par vote secret, les candidats suivants sont élus en tant qu'« experts ».

Cougnon Nicolas par 19 voix
De Mulder Filip par 17 voix
Van Droogenbroeck Joseph par 17 voix
Balcaen Eddy par 16 voix
Van Cauwenbergh Christophe par 16 voix
De Keersmaeker Christine par 16 voix
Verhaegen Chris par 16 voix

Ne sont pas élus :

Goolaerts Erik : 0 voix
Lemoine Guy : 6 voix
De Clercq Jean Pierre : 1 voix
Carette Jean-Charles : 0 voix
Vanderstraeten Herman : 0 voix
Goyers Nancy : 2 voix
Rosel Aurélie : 7 voix

Il est ensuite procédé par vote secret à la désignation de 4 membres.

Les membres ont obtenu le nombre de voix suivant :

Représentants UNIZO – organe des commerçants	17 voix
Verhasselt Katelyn ; Chaussée de Merchtem 52/1, 1780 Wemmel	Membre effectif
Van den Broeck Kris ; Rassel 125, 1780 Wemmel	Membre suppléant
Représentants VWBO – organe des employeurs	0 voix
Vanhaeren Dirk ; Avenue du Parc 53, 1780 Wemmel	Membre effectif
Simoens Daniël ; Avenue H. De Keersmaeker 57, 1780 Wemmel	Membre suppléant
Représentants ACLVB – organe des travailleurs	19 voix
Vernaeye Rita ; Avenue de Limburg Stirum 188, 1780 Wemmel	Membre effectif

Van Den Brande Paul ; Avenue P. Benoit 2, 1780 Wemmel	Membre suppléant	
Représentants Natuurpunt – organe des associations de protection de l’environnement et de la nature		22 voix
Reynaerts Liliane ; Avenue H. De Keersmaeker 28, 1780 Wemmel	Membre effectif	
Devriese Hendrik ; Rue Willem Bernard 2, 1780 Wemmel	Membre suppléant	
Représentants Voka Hal-Vilvorde – organe des employeurs		17 voix
Debecker Eric ; Holland 55, 1780 Wemmel	Membre effectif	
Joris Elisabeth ; Avenue H. Conscience 9, 1780 Wemmel	Membre suppléant	
Van der Straeten Gerda ; Katelijnevest 16, 8000 Bruges	Membre suppléant	
Représentants CIB Vlaanderen – organe du secteur immobilier		0 voix
De Neve Wouter ;	Membre effectif	
Faché Ilse ;	Membre suppléant	
Représentants Nederlandse Culturele Raad Wemmel vzw – organe des associations socioculturelles		0 voix
Jespers Stefaan ;	Membre effectif	
De Mulder Sara ;	Membre suppléant	

Un vote nul a été recensé.

Le président et le secrétaire ainsi que les suppléants seront désignés lors du prochain conseil communal.

16. Plan d’infrastructure sportive – 3^e groupe : décision de principe pour la construction d’un terrain en gazon synthétique multifonctionnel au complexe sportif communal M. Van Langenhove : l’échevin Van Langenhove et le bourgmestre commentent ce point : ce point est approuvé par 17 voix pour, 5 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe) et 1 abstention (Bernard Carpriau).
17. Adaptation du règlement d’ordre intérieur du Conseil communal : ce point est approuvé À L’UNANIMITÉ.
18. Haviland : modification statutaire art. 36 : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L’UNANIMITÉ.
19. Haviland : désignation d’un représentant pour l’AGE du 19/12/2013 : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L’UNANIMITÉ.
20. I.W.V.B. : désignation d’un représentant pour l’AGE du 17/12/2013 : ce point est approuvé À L’UNANIMITÉ.
21. Sibelgas : désignation d’un représentant pour l’AGE du 17/12/2013 : ce point est approuvé À L’UNANIMITÉ.

22. Havicrem : désignation d'un représentant et détermination du mandat pour l'AGP du 18/12/2013 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
23. Gordelfestival 2014 et suivants, appel à candidatures parmi les communes concernées (en application de l'art. 107 de la nouvelle loi communale : rupture de consensus lors du Collège du 20/11/2013) : le bourgmestre commente ce point et lit à haute voix la proposition de décision.

« Le Conseil communal de Wemmel constate avec intérêt que l'ASBL « De Rand » est désireuse de poursuivre l'initiative nouvelle et novatrice de la périphérie bruxelloise. La commune de Wemmel espère que le Gordelfestival évoluera vers un festival sportif, culturel, musical et touristique faisant la part belle à la diversité de la périphérie et offrant à tous les groupes linguistiques l'opportunité de mettre en valeur les communes disposant d'un statut linguistique particulier. La paix communautaire et toutes les initiatives de nature à promouvoir cet idéal demeurent une priorité pour le Conseil communal. Wemmel est naturellement toujours disposée à apporter sa collaboration constructive tant en termes d'organisation que de réflexion, compte tenu de la situation budgétaire, de manière à offrir à cette initiative toutes les chances de succès dans notre commune également.

La commune de Wemmel adopte donc une attitude à la fois faite d'espoir et d'expectative. Sa candidature s'assortit à ce titre de la réserve de mise. »

Ce point est approuvé par 17 voix pour et 6 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe).

24. Unicef – soutien pour les Philippines : le bourgmestre propose de verser 500 €. Roger Mertens introduit un amendement en vue de verser 10.000 €. Cet amendement est rejeté par 16 voix contre, 3 voix pour (Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels) et 4 abstentions (Bernard Carpriau, Jan Verhasselt, Didier Noltincx, Alain Stubbe). La proposition de verser 500 € est approuvée À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Conseillère Laemont

Elle demande combien de temps vont encore durer les travaux Rue Guido Gezelle – Rue Rodenbach. Le bourgmestre et l'échevin Carpriau répondent que les travaux dureront jusqu'à la mi-décembre, en fonction des conditions atmosphériques.

Conseiller Noltincx

1. Il souhaite obtenir une explication au sujet des accords de coopération entre les communes et fait allusion à un article paru dans la presse laissant la parole au bourgmestre De Block.

Le bourgmestre explique qu'une réunion a été organisée avec les différents bourgmestres et secrétaires communaux à la Villa Beverbos afin d'examiner si une collaboration est envisageable en termes de personnel, de matériel et machines, etc.

Des obstacles juridiques s'opposent à la mise en commun de personnel.

Pour ce qui est de la mise en commun de matériel et de machines, il existe en revanche des possibilités revêtant la forme d'un « arsenal virtuel ». Il en résulterait un avantage financier. Les modalités pratiques doivent encore être définies.

2. Un article est également paru dans la presse au sujet du Parking C : un courrier a déjà été envoyé au nom des Bourgmestres Mertens et Vansteenkiste.

Le bourgmestre répond qu'il ne dispose d'aucune nouvelle à ce sujet et que ni la Région flamande ni la Région de Bruxelles-Capitale n'ont pris contact à ce propos.

3. Il souhaite savoir en quoi consiste l'action sur la violence conjugale et quel en est le coût.
Le bourgmestre Vansteenkiste répond que cette action a été organisée en partie par le truchement de la zone de police et qu'elle ne coûte rien à la commune.

4. Il souhaite savoir si le Collège n'envisage pas de prendre d'initiatives pour Wemmel dans le cadre des initiatives de partage de voitures Cambio ou de location de vélos.
L'échevin Carpriau examinera ce point mais pense qu'il s'agit d'une compétence régionale.

Conseiller Herpol

1. Il s'enquiert du résultat de l'initiative du Jardin Botanique d'accueillir gratuitement les Wemmelois et demande si elle sera élargie ou réitérée à l'avenir.

Le bourgmestre répond que 305 Wemmelois ont profité de l'entrée gratuite pour visiter le Jardin Botanique.

Le Collège n'a pas encore examiné l'éventualité d'élargir cette initiative. Il faut néanmoins savoir que la compensation financière exigée par le Jardin Botanique est substantielle.

2. Il demande si nous participons à la campagne de fin d'année des « feestbus » de De Lijn.

Le bourgmestre répond que oui, à concurrence d'une contribution de 800 €.

Le « feestbus » dessert le trajet Heysel-Wemmel-Merchtem-Opwijk entre 21 heures et 5 heures du matin, au prix de 3 € par personne.

Cette initiative fera l'objet d'une campagne promotionnelle.

Conseiller Mertens

1. Il demande à l'échevine Lemmens, en charge de l'intégration, de faire part de sa vision, de ses intentions et de ses actions en matière d'intégration. Tient-on également compte des allophones, et notamment des francophones ?

L'échevine Lemmens se propose de répondre par écrit.

Le conseiller Mertens souhaite obtenir une réponse orale de Madame Lemmens et fait remarquer qu'elle ne maîtrise pas suffisamment le néerlandais que pour répondre oralement.

Le bourgmestre répond que Monsieur Mertens a toujours été invité à toutes les réunions au sujet du cycle de politique et de gestion mais n'y était pas présent. La politique en matière d'intégration est décrite dans le cycle de politique et de gestion.

Le président ajoute que les conseillers peuvent poser des questions au Collège mais qu'il n'est pas habituel de les adresser à un échevin en particulier.

2. Il se demande pourquoi le dîner de Noël a été déplacé au mercredi après-midi. Nombre de grands-parents doivent en effet garder leurs petits-enfants le mercredi après-midi et ne pourront donc pas assister au dîner de Noël.

Le bourgmestre répond que la modification du jour, le relèvement de l'âge minimum et la décision de ne plus organiser le dîner que tous les deux ans ont contribué à réaliser une économie de 120.000 € sur une seule législature.

De plus, on recense dès à présent 800 inscriptions.

Le raisonnement de Monsieur Mertens n'est donc pas pertinent.

Conseillère Froment

Elle s'enquiert des arrêts prévus pour le « feestbus ».

Le bourgmestre répond qu'il ne les connaît pas par cœur, mais qu'une communication sera encore faite à ce sujet.

Conseiller Weemaes

Il demande si le Collège a accordé le 27/11 un permis d'environnement pour le haras.

Le bourgmestre répond que le procès-verbal de la réunion du 27/11 sera approuvé lors du Collège du 4/12 et ne sera disponible qu'à compter de cette date.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 27 décembre 2013.

Wemmel, 6 décembre 2013

Par ordonnance :
La Secrétaire
(s) K. DE TAEYE

Le Président
(s) R. DE VISSCHER